



ASSURANCE CHÔMAGE DES INTERMITTENTS DU SPECTACLE : SOYONS VIGILANTS DES MAINTENANT !

Les négociations pour le régime général d'assurance chômage puis sur ses annexes démarreront donc le 17 janvier 2014 avec comme objectif d'aboutir avant le 31 mars 2014.

La dernière communication de la Cour des comptes, dont un des magistrats est issu du Medef, attaque une nouvelle fois les annexes 8 et 10, comme l'annexe 4 des intérimaires. Toutefois, les magistrats reconnaissent pour la première fois la nécessité de maintenir des annexes spécifiques aux intermittents du spectacle et précise, ce que nous disons depuis longtemps, que l'accroissement du déficit de l'Unedic est dû à l'augmentation de la précarité dans le régime général.

Alors que toutes les études montrent que nos secteurs sont créateurs d'emploi, de richesses autant que de sens, il ne saurait être question de remettre en cause les droits ni des artistes ni des techniciens.

Nous avons des propositions pour un autre régime d'assurance chômage plus équitable et qui prendrait en compte les réalités professionnelles : il faut qu'elles soient étudiées.

Dans l'unité de la profession et en lien avec toutes celles et tous ceux qui se mobiliseront pour défendre les droits à l'assurance chômage du plus grand nombre, la fédération Cgt du spectacle, du cinéma, de l'audiovisuel et de l'action culturelle appellera à faire entendre ses propositions et à faire échec à toute tentative de casse des annexes 8 et 10.

Paris, le 12/12/2013.

Pour vous tenir informés à tout moment de l'actualité sociale, notre Fédération met à votre disposition : son site Internet au www.fnsac-cgt.com - Email : cgtspectacle@fnsac-cgt.com
FNSAC 14-16, rue des Lilas 75019 PARIS – Tel. : 01 48 03 87 60